

Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances

**Intervention - Mercier/Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

Numéro de dossier : 1031231001

<b>Unité administrative responsable</b>	Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain , Direction
<b>Objet</b>	Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour y ajouter un programme particulier d'urbanisme portant sur le site de l'Hôpital LouisH. Lafontaine et modifiant le plan de l'affectation du sol et le plan des limites de hauteur et de densité.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

• **Commentaires**

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve est, dans l'ensemble, favorable à la modification au Plan d'urbanisme et à l'approbation du Programme particulier d'urbanisme. De façon plus précise, le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil d'arrondissement ont donné essentiellement leur accord quant au concept d'aménagement et aux orientations réglementaires préliminaires du site visé.

En ce qui concerne le bâtiment sis dans le parc prévu au nord du site, la Direction est d'avis que la restauration, qu'elle soit partielle ou entière et l'élaboration d'un projet concret pour le bâtiment ne peuvent être envisagées sans certitude en ce qui concerne l'état du bâtiment, les coûts de restauration et la participation des partenaires.